

Nous, les FOURNIL

Une biographie familiale en quelques dates

Durant l'Antiquité, en Gaule, les individus sont désignés par un nom unique, soulignant généralement une qualité, un métier, une particularité physique ou un lieu. De fait, ce nom ne se transmettait pas et demeurait attaché à l'individu qu'il qualifiait.

L'expansion de l'empire Romain à partir du IIe siècle avant J.C., va diffuser l'usage du nom usité à Rome. Le nom romain se compose alors d'un pré-nom, d'un nom qui se transmet et d'un sur-nom et ce

jusqu'au IIIe siècle. Ainsi, le nom complet de César est-il Caius Julius Caesar. Les Romains comprenaient alors que Caius appartenait à la famille des Juli avec la particularité d'être né par césarienne.

Les invasions barbares du Ve siècle, vont remplacer l'usage du nom romain par des noms d'origine germanique. On revient alors à la culture celte du nom unique sans transmission au sein de la lignée familiale.

C'est la diffusion du christianisme, en imposant aux baptisés de choisir un nouveau nom d'usage marqueur de leur nouvelle croyance, qui va ré-introduire le nom qualifiant un groupe d'individus appartenant à une même lignée biologique. Désormais, le nom de famille se transmet. Il symbolise le lien de parenté d'un clan.

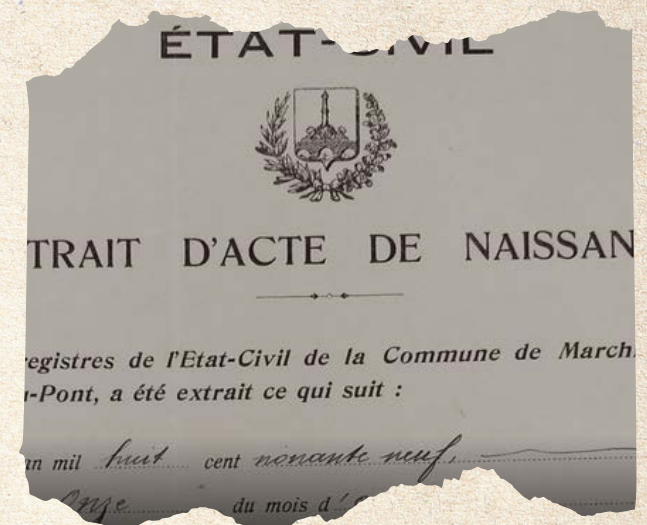
Au Moyen Age, face à l'accroissement de la population, l'usage du prénom devient nécessaire pour distinguer les individus. Nombreux sont ceux qui deviendront par la suite des noms de famille.

Dès lors, seul le roi peut autoriser un changement de patronyme. Par l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) François Ier oblige la tenue de registres paroissiaux et formalise de fait l'enregistrement des noms de famille. Quant à l'Edit d'Henri II, du 26 mars 1555, il confirme l'interdiction de changer de nom sous peine d'amende. Cette interdiction réitérée au fil du temps tombe en 1793 lorsque la Convention montagnarde donne la liberté de changer de nom et de prénom sur simple déclaration à la municipalité. Face au chaos sécuritaire et administratif engendré, la Convention

thermidorienne (1794) met fin à cette liberté en rendant obligatoire le port des prénoms et du nom figurant sur son acte de naissance. Ce dernier règlement est toujours d'actualité !

FOURNIL

Un nom, une étymologie



Le nom de famille FOURNIL, relève, selon la tradition germanique, d'un métier ou plus précisément d'un lieu spécifique à un métier.

Ce patronyme est issu du latin *Furnum* qui désigne à la fois le boulanger et son instrument de travail, le four. Au fil du temps, le terme de *fournil* va désigner la pièce où se trouve le four du boulanger et où l'on pétrit la pâte.

Il est à noter que, jusqu'au XVIIe s., le mot *fournil* désignera aussi dans les maisons particulières le lieu d'installation du four.

Enfin, *Fournil* devient le surnom du boulanger.



Four à pain. Enluminure extraite du Tacuinum sanitatis (vers 1390-1400).

Bref, vous l'aurez compris, l'ancêtre à l'origine du nom de votre lignée exerçait la profession de boulanger !

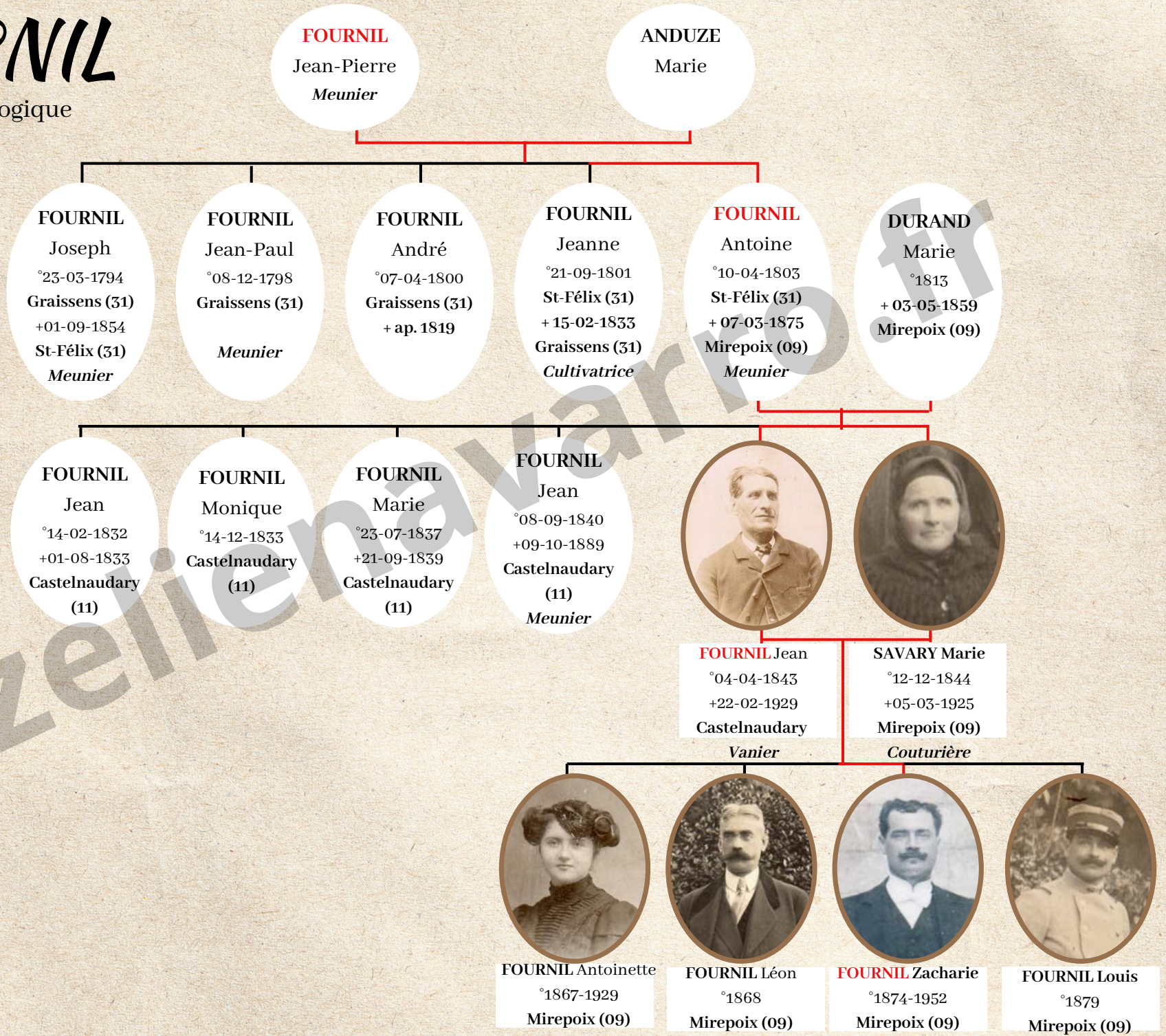
Selon les langues régionales et leur parlé, le nom de Fournil se décline en une multitude de variations orthographiques : Fournier, Fournié, Fourniez, Fourneret, Fournerat, Fourneron, Fournerot, Fourney, Fournerie, Fourneau, Defournil, Fornil, Fornilh, Fournille, Fourniol ; la principale étant, en ce qui vous concerne, FOURNILH, en occitan.

Enfin, on peut également observer une féminisation du nom en *Fournille* / *Fournillie* pour quelques aïeules.

Catherine Fournille

FOURNIL

Tableau généalogique



" n° 82 "

48

acte
de Naissance
de
Jean-Fournil

L'an mil huit cent quarante trois &
 le cinq avril, à onze heures d'après midi
 par devant nous Silvain Maublant
 adjoint au maire de la ville de Mirepoix
 chef lieu d'arrondissement. Communal
 du Département de l'Aude, délégué par
 ce magistrat pour remplir les fonctions
 d'officier public de l'état civil de la
 dite ville. Est comparu le nommé
 Antoine Fournil, âgé de trente six
 ans menuisier, domicilié dans cette
 ville rue de la Halle, le quel nous
 ay présentés un enfant d'un sexe
 masculin né hier à trois heures
 du soir, de lui déclarant que
 mari - Pichonille son épouse âgé
 de vingt-neuf ans, & sa femme il a
 déclaré vouloir donner les prénoms de
 Jean. Les dites déclarations & présentations
 faites en présence de Monsieur Jean-Baptiste
 Labadie, âgé de cinquante un ans
 Sergent de police, & de Monsieur François
 Charard, âgé de trente cinq ans
 Employé à la mairie, domiciliés
 dans cette ville, les quels ont concouru
 ont signé avec nous le présent acte
 de naissance, non les vices qui requièrent
 à cet effet le serment ay un que l'acte a été
 en fait.

Labadie
 Charard
 Mirepoix

FOURNIL

Jean



ant. Fournil
 pleu. N° 9
 Fournil
 Jean
 v° de Savary
 Marie .. 85 ans.

Le vingt deux février mil neuf cent vingt neuf
 neuf heures, est décidé en son domicile, rue
 des Pénitents Blancs, Jean Fournil, né à
 Castelnaudary (Aude), le quatre avril mil huit
 cent quarante trois janvier, fils de Antoine
 Fournil et de Marie Pichonille, décédés, veuf
 de Marie Savary. Dressé le vingt trois février
 mil neuf cent vingt neuf, dix heures, sur la
 déclaration de Paul Amoureux, cinquante
 deux ans, employé, domicilié en cette Com-
 mune, qui lecture faite, a signé avec nous
 Paul Brustier, Maire de Mirepoix.

pleu. Brustier

Castelnaudary



Mirepoix

